

GROUPE DE PAIRS DE L'AMICALE CANEUM

Compte rendu de la séance du 21/09/2017

Identifiant du groupe : 78110LEV001

Secrétaire : Dr TRAN

Modérateur : Dr LEGRIX DE LA SALLE

Temps 1 exemples :

•Problèmes soulevés par le groupe

- Dossier 1 : femme de 47 ans, sous Plaquenil pour LED, douleur cervicale, réveils nocturnes : névralgie occipitale (cf fiche en annexe)
- Dossier 2 : homme de 45 ans, accident de préservatif : bilan sérologique et MST – pas de renseignement sur les conditions de rupture – bilan virologique pour rapport sexuel
- Dossier 3 : femme de 78 ans, vient pour renouvellement, hernie discale invalidante infiltrée, sous Tramadol LP 100, 50 voire 150, bilan biologique Gamma GT un peu haut : renouvellement et kiné – quel bilan pour les gamma gt augmentées : 10% de la population, faire écho pour stéatose, lithiase voie biliaire principale, cancer de prostate, bilan biologique NFS, VS avec glycémie (sd métabolique) TSH avec bilan hépatique
- Dossier 4 : homme de 37 ans pour rhino depuis 7 jours, demande d'antibiotiques, refus de prescription d'antibiotique, distribution fiche Ameli
- Dossier 5 : femme de 82 ans, dépressive, lithiases rénales, psoriasis, hypercholestérolémie, chondrocalcinose, vient pour résultats d'examens
- Dossier 6 : femme de 98 ans pour renouvellement, douleurs abdominales sur hernie ombilicale étranglée
- Dossier 7 : femme de 52 ans pour fractures de côtes – intérêt de la radio uniquement radios des poumons pour vérifier l'état tissulaire. L'échographie est plus performante que la radio pour visualiser les fractures.
- Dossier 8 : femme 89 ans, ATCD de FA bref, salves sous Eliquis, RAC modérée, vient pour hallucinations visuelles avec troubles du sommeil, mise sous Risperidone 0,5mg à revoir à J7 malgré les références de la littérature – intérêt d'une imagerie
- Dossier 9 : homme de 34 ans pour kyste sur la paupière depuis 2 mois, avis ophtalmique si gêne – Indication à traiter en début d'évolution, compresses d'eau chaude – voir site ophtalmoclick.com.
- Dossier 10 : femme de 49 ans, vient pour douleur de l'épaule droite, ATCD de sleeve en 2013, radios et echo de l'épaule, reprendre le bilan pour la sleeve : recommandations pour le suivi biologique à distance pour les sleeves : bilan annuel ou en fonction du contexte

Question à traiter :

- 1 – Conduite à tenir en soins primaires après un accident d'exposition au sexe ?

Références bibliographiques supplémentaires apportées par le groupe

Revue Cochrane – intérêt du contrôle de la glycémie chez les tous les diabétiques : pas d'intérêt

Nouvelles recommandations pour les certificats sportifs parues au Journal Officiel (cf annexe)

- **Ecarts / à la pratique recommandée par l'HAS ...**
Prescription de Deroxat et de Risperdone dans une dépression profonde

Temps 2

- **Synthèse des améliorations proposées du parcours et de la coordination des soins**

Dr AMIEZ, psychiatre au Vésinet, avenue du Maréchal Foch

Dr LECENDREUX Michel, 11 rue des Perchamps, 75016 Paris ou Hôpital Robert Debré – Centre pédiatrique de pathologie du sommeil

Neurorivoli, Centre d'évaluation neuropédiatrique de Paris, 15 rue Rivoli, 75004 Paris

Temps 3

- **Synthèse des cas compliqués :**
Ostéonécrose de hanche suite à traitement par IPP

- compte rendu des thèmes abordés au cours de la séance précédente

- **autres...**

Réponses à la question posée lors de la séance précédente :

Hernie inguinale :

Facteur de risque d'étranglement : petit collet

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SPORTS

Arrêté du 24 juillet 2017 fixant les caractéristiques de l'examen médical spécifique relatif à la délivrance du certificat médical de non-contre-indication à la pratique des disciplines sportives à contraintes particulières

NOR : SPOV1722815A

La ministre des solidarités et de la santé et la ministre des sports,
Vu le code du sport, notamment ses articles L. 231-2-3 et D. 231-1-5,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – La section 1 du chapitre I^{er} du titre III du livre II du code du sport (partie réglementaire – arrêtés) est remplacée par les dispositions suivantes :

« Section 1

« Certificat médical

« Art. A. 231-1. – La production du certificat médical mentionné à l'article L. 231-2-3 pour les disciplines dont la liste est fixée à l'article D. 231-1-5 est subordonnée à la réalisation d'un examen médical effectué, par tout docteur en médecine ayant, le cas échéant, des compétences spécifiques, selon les recommandations de la Société française de médecine de l'exercice et du sport.

« Cet examen médical présente les caractéristiques suivantes :

« 1^o Pour la pratique de l'alpinisme au-dessus de 2 500 mètres d'altitude :

- « – une attention particulière est portée sur l'examen cardio-vasculaire ;
- « – la présence d'antécédents ou de facteurs de risques de pathologie liées à l'hypoxie d'altitude justifie la réalisation d'une consultation spécialisée ou de médecine de montagne ;

« 2^o Pour la pratique de la plongée subaquatique, une attention particulière est portée sur l'examen ORL (tympans, équilibration/perméabilité tubaire, évaluation vestibulaire, acuité auditive) et l'examen dentaire ;

« 3^o Pour la pratique de la spéléologie, une attention particulière est portée sur l'examen de l'appareil cardio-respiratoire et pour la pratique de la plongée souterraine, sur l'examen ORL (tympans, équilibration/perméabilité tubaire, évaluation vestibulaire, acuité auditive) et l'examen dentaire ;

« 4^o Pour les disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté, l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience, une attention particulière est portée sur :

- « – l'examen neurologique et de la santé mentale ;
- « – l'examen ophtalmologique : acuité visuelle, champ visuel, tonus oculaire et fond d'œil (la mesure du tonus oculaire et le fond d'œil ne sont pas exigés pour le sambo combat, le grappling fight et le karaté contact) ;

« Dans le cadre de la pratique de la boxe anglaise, la réalisation d'une remnographie des artères cervico-céphaliques et d'une épreuve d'effort sans mesure des échanges gazeux est également exigée tous les trois ans pour les boxeurs professionnels et les boxeurs amateurs après quarante ans ;

« 5^o Pour les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé, une attention particulière est portée sur :

- « – l'examen neurologique et de la santé mentale ;
- « – l'acuité auditive et l'examen du membre supérieur dominant pour le biathlon ;
- « – l'examen du rachis chez les mineurs pour les tireurs debout dans la discipline du tir ;

« 6^o Pour les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur, une attention particulière est portée sur :

- « – l'examen neurologique et de la santé mentale ;
- « – l'examen ophtalmologique (acuité visuelle, champ visuel, vision des couleurs) ;

- « 7^e Pour les disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef, une attention particulière est portée sur :
- « – l'examen neurologique et de la santé mentale ;
 - « – l'examen ophtalmologique (acuité visuelle, vision des couleurs) ;
 - « – l'examen ORL (tympons, équilibration/perméabilité tubaire, acuité auditive, évaluation vestibulaire) ;
 - « – l'examen de l'épaule pour les pratiquants du vol libre et du parachutisme ;
 - « – l'examen du rachis pour les pilotes de planeur léger ultra-motorisé de classe 1 ;
- « 8^e Pour la pratique du rugby à XV et à VII :
- « a) En compétition ou hors compétition, il est complété par la réalisation d'un électrocardiogramme de repos à la première délivrance de licence à partir de 12 ans puis, tous les 3 ans jusqu'à 20 ans, puis tous les 5 ans jusqu'à 35 ans ;
- « b) A partir de 40 ans, en compétition, il est complété par la réalisation :
- « – d'un bilan cardiologique comprenant un électrocardiogramme, une échocardiographie et une épreuve d'effort ainsi que d'un bilan biologique glucido-lipidique à 40 ans, 43 ans, 45 ans, 47 ans et 49 ans puis une fois par an après 50 ans ;
 - « – d'une remnographie cervicale tous les 2 ans pour les joueurs de première ligne entre 40 et 44 ans et, à partir de 45 ans, tous les ans pour les joueurs de première ligne et tous les 2 ans pour les joueurs des autres postes ;
- « c) A partir de 40 ans, hors compétition, il est complété par :
- « – la réalisation tous les 5 ans d'un bilan cardiologique comprenant un électrocardiogramme et une épreuve d'effort ainsi que d'un bilan biologique glucido-lipidique ;
 - « – la réalisation d'une remnographie cervicale ou lombaire tous les ans pour les joueurs de première ligne présentant des antécédents de pathologie cervicale ou lombaire ;
- « 9^e Pour la pratique du rugby à XIII, une attention particulière est portée sur l'examen orthopédique de l'appareil locomoteur. »

Art. 2. – La section 2 du chapitre I^{er} du titre III du livre II du même code est intitulée : « Rôle des fédérations sportives ».

Art. 3. – Le directeur général de la santé et la directrice des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 24 juillet 2017.

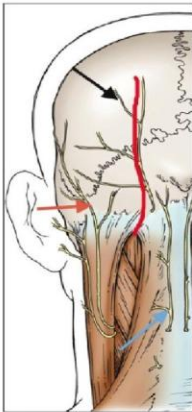
La ministre des sports,
Pour la ministre et par délégation :
La directrice des sports,
L. LEFÈVRE

*La ministre des solidarités
et de la santé,*
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de la santé,
B. VALLET

NEURALGIES OCCIPITALES

ICHA 3

- Uni/bilatéralité
- Territoires : grand occipital / petit occipital / 3° nerf occipital
- Interrogatoire : PAROXYSMES douloureux, qq secondes / mn avec parfois fond douloureux
2 signes sur 3 : Douleur névralgique : électrique , coup de couteau , aiguilles
Intensité sévère
- Examen physique : allodynie/dyesthésie à la stimulation des cheveux / cuir chevelu
ET
Signe de Tinel (douleur à palpation/percussion territoires des nerfs) ou Trigger (douleur palpation zone sortie du Grand Occipital)
 - Test par blocage neurologique
 - Examen normal par ailleurs : neuro, paires craniennes



IRM CEREBRO CERVICALE ?

- Si douleur continue
- Si anomalies neurologiques
- Si moindre doute
- Surtout pour rechercher tumeurs, malformations vasculaire , myélome....

TRAITEMENTS

- BLOCAGES NEUROLOGIQUES
- GABAPENTINE ,CARBAMAZEPINE
- Chaud , froid
- Collier cervical si traumatisme « coup du lapin »